

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Charbon, Edifices Publics," seront reçues jusqu'à LUNDI, le 21 JUILLET prochain, pour

FURNIR DU CHARBON

à tous les édifices publics fédéraux, ou à l'un quelconque de ces édifices.

On pourra obtenir égale des devis, formules de soumission et tous autres renseignements nécessaires, en s'adressant à ce département dès et après le 24 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portent leurs véritables signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, *accepté*, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq par cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas *intégralement*. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 juin 1884.

ANNONCE.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, VENDREDI, le 14e jour de JUILLET prochain, pour l'achat de la ferme connue sous le nom de

Ferme d'approvisionnement des Sauvages de Pincher Creek située à environ 30 milles au sud-ouest du Fort McLeod, dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, contenant environ 3,000 acres. La ferme a été occupée et cultivée par le Département des Sauvages, comme ferme d'approvisionnement pour la Réserve des Sauvages Piegan, et sera vendue en bloc, avec les améliorations qui y ont été faites.

Durant l'année dernière, elle fut louée à la Compagnie d'Elevage de Halifax (Halifax Ranching Co). Le terrain est décrit par l'intendant qui a dirigé les travaux comme étant d'une qualité supérieure, les pâturages riches, et l'eau abondante et bonne.

La récolte des grains de la ferme a été, d'après les fermiers du Département des Sauvages, excellente et tous les grains ont bien mûris. Il y a sur la ferme une maison, un grenier, une boutique de forge, enclos pour les animaux, et le foin, hangars, clôture en fil de fer barbelé, entourant une espace de cinquante acres, un puit creux, et le terrain est partiellement égouté.

Le paiement devra être fait un quart comptant, et la balance en trois paiements égaux, annuels, avec intérêt sur la balance non-payé au taux de six par cent par année.

Chaque soumission devra spécifier clairement le montant offert pour chaque acre, et être accompagnée d'un chèque accepté, d'une banque incorporée du Canada, au montant de 10 par cent du prix total offert, la différence entre les 10 par cent et le premier versement de un quart du prix d'achat, devant être payé au crédit du Ministre de l'Intérieur, le ou avant le 15e jour de Septembre prochain.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

A. M. BURGESS,
Député-Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur, Ottawa, 6 mai 1884.